



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 0 / 0 3 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 0 / 0 3 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F09324P0109

1 Intitulé du projet

Projet de reconstruction du ponton Courbet sur la commune d'Antibes-Juan-les-Pins

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
Ville d'Antibes-Juan-les-Pins	
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
2 1 0 6 0 0 0 4 5 0 0 0 1 2	Collectivité territoriale
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
Malherbe	Vincent

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11b. Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants	Démolition et reconstruction du ponton Courbet

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le ponton Courbet, initialement utilisé pour les liaisons maritimes avec les îles de Lérins, a fait l'objet d'un état des lieux en 2014 et celui-ci a conclu en la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation à court-terme. De ce fait, des travaux ont été réalisés en 2015 et 2016. Ainsi, le ponton poids en béton armé mesurait 48 m de longueur et 5 m de largeur ; il se composait de poutres longitudinales reposant sur des chevêtres en béton armé et de 10 pieux métalliques fichés dans le sol.

Cependant, cet ouvrage a été très fortement endommagé sous l'effet d'une forte houle lors de la nuit du 1er au 2 février 2019. Un constat d'huissier de justice acte la surélévation la dalle de plusieurs dizaines de centimètres au niveau de sa jonction avec le quai, de nombreuses fissures et un état général très dégradé. Ces dommages se sont accentués lors d'épisodes climatiques postérieurs (fin d'année 2019), aboutissant à l'effondrement total des deux premières travées dans l'eau soit environ 23 ml.

En 2021, une mission de diagnostic a été réalisée par les BE ICTP, ACRI-IN et ABO ERG Géotechnique sur ce ponton. Celle-ci a montré la nécessité de démolir et de reconstruire cet ouvrage (l'état des infrastructures en place n'est pas suffisamment bon pour permettre une réhabilitation).

4.2 Objectifs du projet

Au vu de l'ensemble des dégâts subis par l'ouvrage, une reconstruction complète de celui-ci est nécessaire. Le projet consiste alors à démolir l'ouvrage puis à le reconstruire.

Les pieux existants ne reprenant pas les efforts nécessaires, leur réutilisation ne permettrait pas de garantir la stabilité de l'ouvrage.

De plus, les entraxes des poutres sont trop importants vis-à-vis de la fissuration acceptable des bétons. Il s'avère donc nécessaire de réduire la portée des poutres.

Le ponton reconstruit sera en béton armé ancré sur pieux métalliques afin de répondre aux problématiques d'exploitation et environnementales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Suite à la période de préparation des travaux, les mesures de protection de l'environnement suivantes seront mises en place :

- Pose d'un filet anti-MES pour éviter la dispersion des fines,
- Mesures de turbidité pour s'assurer du confinement de la zone travaux,
- Pose d'un rideau à bulles pour limiter la propagation du bruit/vibration.

Les travaux consisteront tout d'abord à la démolition du ponton existant. Ainsi, les éléments en béton armé effondrés seront fractionnés puis évacués. Les dalles, pré-dalles, poutres et chevêtres seront sciés soigneusement, déposés, mis à terre puis fractionnés et évacués. Par voie maritime à l'aide d'une barge et d'une grue sur celle-ci, les pieux seront tant que possible extraits du sol puis recépés et évacués.

Pour la reconstruction, le ponton sera de 40 m de longueur, 3 m de largeur, en béton armé ancré sur pieux métalliques.

Il sera composé de 10 pieux métalliques de diamètre 800 mm et d'épaisseur 16 mm, de 2 poutres longitudinales en béton armé de dimension 40*0.50*0.75 m, de chevêtres en béton armé de dimension 1*5*0.5 m qui seront ancrés aux pieux. Enfin, il sera composé d'une pré-dalle en béton armé de 17 cm d'épaisseur, d'une dalle de compression en béton armé de 13 cm d'épaisseur et d'une dalle de finition en béton matricé de 10 cm d'épaisseur.

Il sera équipé d'évents pour évacuer l'air emprisonné en sous-face. De plus, un atténuateur de houle composé d'enrochements de 3-5 t sera mis en place, sur environ 13.6 m de long, pour réduire les efforts de sous-pressions au niveau de l'atterrage du ponton (voir annexe n°5).

Pour finir, des bollards, échelles de sortie d'eau et défenses d'accostages seront installés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux de démolition et de reconstruction du ponton permettront d'utiliser à nouveau le ponton pour les liaisons maritimes avec les Îles de Lérins, en toute sécurité.

Les travaux permettront la reprise des activités présentes initialement avant l'effondrement du ponton, à savoir les navettes maritimes vers les îles de Lérins.

L'emprise du ponton lui-même sera diminuée par rapport l'existant. Le nouveau ponton aura une emprise de 120 m² (40m*3m) contre 240 m² (48m*5m) initialement.

Cependant, la mise en place de l'atténuateur de houle en enrochements sur une distance d'environ 13.6 m au niveau de l'atterrage du ponton, entraîne une augmentation de la surface d'emprise du ponton de 24.13 m². Ainsi, des démarches au titre de la domanialité sont à mener.

Une campagne d'essais réalisée en canal à houle a permis de tester l'influence de la mise en place de l'atténuateur de houle sous l'atterrage du ponton, sur les efforts de sous-pression. Celle-ci a montré que la mise en place de cette protection permet de réduire significativement les efforts hydrodynamiques sur la première travée du ponton et d'éviter tout dommage similaire à ceux précédemment observés.

Ainsi, cet aménagement composé de blocs d'enrochements naturels de 3-5 t permettra de réduire les efforts de sous-pression au niveau de l'atterrage du ponton.

Cet ouvrage ne sera pas susceptible d'avoir d'impact sur la courantologie de la zone, ni sur les herbiers de posidonie situés à environ 70 m de l'about du ponton. Voir annexe n°8.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures suivantes :

- Autorisation domaniale (avenant à la concession de plage),
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau,
- Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Dimensions du ponton initial :	48m*5m soit 240 m ²
Linéaire/surface de ponton effondré :	23 ml soit 115 m ²
Dimensions du ponton projet :	40m*3m soit 120 m ²
Emprise atténuateur de houle en enrochements sous le ponton :	95 m ² soit 140 m ³
Distance de l'about du ponton avec les herbiers les plus proches :	70 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Boulevard Charles Guillaumont

Lieu-dit : _____

Localité : Antibes

Code postal : 0 6 1 6 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 7 ° 0 6 ' 3 0 " 3 Lat. : 4 3 ° 3 4 ' 0 7 " 7

Point de d'arrivée : Long. : 0 7 ° 0 6 ' 2 8 " 8 Lat. : 4 3 ° 3 4 ' 0 5 " 3

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Antibes approuvé le 17 février 2023. Projet situé en zone Nb.

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZNIEFF marine de type II "Golfe Juan et anse du croûton" n°93M000008.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Antibes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (P.P.B.E) 2020-2025 de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis concernant les bruits issus des sources routières.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A environ 600 m du monument historique "Villa El Djézaïr". Cependant le projet ne perturbera pas l'aspect visuel du site puisque le revêtement du ponton sera identique à l'existant. Voire améliorera la situation existante dégradée.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondations approuvé le 27 juin 2022 PPR Incendies feu de forêt approuvé le 17 juin 2009
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein du site inscrit "Bande côtière de Nice à Théoule" selon l'arrêté du 10/10/1974. A proximité du site inscrit "le site naturel du Cap" selon l'arrêté du 20/12/1966. Cependant le projet ne perturbera pas l'aspect visuel du site puisque le revêtement du ponton sera identique à l'existant. Voire améliorera la situation existante dégradée.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 170 m du site Natura 2000 n°FR9301573 "Baie et cap d'Antibes - îles de Lerins" selon la directive Habitats.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A environ 200 m du site classé "Quartier de la pinède". Cependant le projet ne perturbera pas l'aspect visuel du site puisque le revêtement du ponton sera identique à l'existant. Voire améliorera la situation existante dégradée.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La démolition et la reconstruction du ponton n'entraînera pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de démolition et reconstruction du ponton Courbet n'impliquera pas de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant la démolition du ponton, environ 140 m3 de béton seront sciés, mis à terre puis fractionnés afin d'être évacués. De plus, les 10 pieux seront extraits puis évacués par voie maritime à l'aide d'une grue positionnée sur la barge.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la reconstruction, environ 70 m3 de béton armé seront nécessaires, 10 pieux seront mis en place par vibrofonçage/battage à l'aide d'engins adaptés aux caractéristiques géotechniques du sol.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	140 m3 d'enrochements de 3-5 tonnes seront positionnés. Les enrochements utilisés proviendront de carrière.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet n'est pas susceptible de modifier ni perturber les équipements d'alimentation en eau potable ou assainissement. L'exutoire de 1 500 mm de diamètre abrité par le côté amont du ponton, ne sera pas modifié puisque cette partie n'est pas impactée par les travaux. Voir plans en annexe n°5.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux envisagés sont situés à environ 70 m de l'herbier de posidonie, toutefois des mesures en phase travaux seront prises afin de confiner la zone de travaux et ne pas engendrer de dégradation de la qualité de l'eau et de la biodiversité existante. Cf Annexe 8. Le projet, situé dans une zone à fond meuble, n'entraînera pas de modification de la courantologie, sédimentologie ou agitation susceptible d'induire le déchaussement des herbiers.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'herbier de Posidonie et l'herbier de Cymodocée sont deux espèces répertoriées dans le périmètre du Site Natura 2000 "Baie et Cap d'Antibes-Îles de Lérins", pour autant, compte tenu de la localisation du projet et de ses caractéristiques qui ne prévoient pas de modification hydrodynamique et sédimentaire de la zone, couplée aux mesures qui seront mises en place en phase chantier, il n'y a pas de risque de perturber le site Natura 2000 qui se situe à 170 m au sud de l'ouvrage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de travaux de démolition puis de reconstruction d'un ouvrage déjà existant. Le ponton reconstruit aura une longueur et une largeur inférieures à l'ouvrage initial, cependant 140 m ³ d'enrochements, sur une emprise de 95 m ² seront ajoutés sous les 13 premiers mètres linéaires du ponton dans une zone à fond meuble exempte d'herbiers protégés, afin de réduire les efforts de sous-pressions au niveau de l'atterrage du ponton.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Submersions marines exposées dans le porter-à-connaissance du 07 décembre 2017 . Cependant, le projet n'engendrera pas d'augmentation du risque de submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés à l'aide d'engins intervenants par voies maritime et terrestre, cependant des mesures spécifiques seront prises afin de ne pas engendrer de risques sanitaires. Voir annexe 8
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas le changement ou l'augmentation d'activités pouvant induire des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic augmentera uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et adapté à la zone. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber le trafic des riverains et usagers. Le projet ne vise pas l'augmentation du trafic routier à proximité, en proposant des activités de types et de niveaux similaires. Voir annexe n°8.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit engendré ne sera que temporaire et concernera uniquement la phase travaux. La durée des travaux est évaluée à 5 mois, en dehors de la période estivale. De plus, des mesures seront prises
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pour ne pas perturber les riverains dont les habitations se situent à 70 m de la zone de chantier. Le projet ne vise pas la pratique d'activités génératrices de nuisances sonores. Voir annexe n°8.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier, notamment lors de la mise en place des pieux. Cependant, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber le milieu marin, les riverains et les usagers.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas la pratique d'activités pouvant être source de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier si nécessaire mais de manière temporaire. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et les usagers.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas la pratique d'activités pouvant être source d'émissions lumineuses. Voir annexe n°8.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des mesures spécifiques seront prises pour ne pas induire de rejet liquide ni dans le milieu marin, ni sur le milieu terrestre et afin de ne pas perturber les écosystèmes, les riverains et usagers.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas d'augmentation des activités pouvant être sources de rejets liquides. Voir annexe n°8.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet générera des déchets non dangereux uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et qui seront traités de façon appropriée. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers du milieu marin. Le projet ne vise pas la pratique d'activités pouvant être génératrices de déchets. Voir annexe n°8.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La reconstruction du ponton sera réalisée de manière identique à l'existant, le revêtement sera en béton, comme initialement. Seules ses dimensions seront réduites. Les enrochements positionnés sous le ponton dépasseront au maximum de 2.10 m de chaque côté du ponton et seront donc partiellement visibles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas modifier les activités balnéaires pouvant se dérouler sur les plages d'Antibes-Juan-les-Pins car les travaux sur le ponton n'entraînera pas de modification de la bande sableuse et la fonction initiale du ponton ne sera pas modifiée puisque celui-ci pourra accueillir à nouveau les navettes maritimes vers les îles de Lérins.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont présentés en annexe 8 du document joint.

Le projet n'entraînera aucune modification de la fonction initiale du ponton.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux projetés vont permettre la remise en état du ponton Courbet afin de permettre son exploitation en toute sécurité pour les liaisons maritimes initialement assurées depuis ce ponton. Les travaux ont été conçus de façon à ne pas engendrer de destruction d'espèces protégées. De plus, aucun herbier ne se situe à proximité de l'ouvrage qui sera raccourci et il n'y aura pas de modification hydrosédimentaire ou hydrodynamique susceptibles d'impacter les espèces d'herbiers protégées.

Des mesures de protection de l'environnement et de la santé humaine adaptées seront mises en place tout au long du chantier.

Ainsi, au vu de ces éléments, le projet de démolition et reconstruction du ponton Courbet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Nom DUPLAY

Prénom Eric

Qualité du signataire Adjoint au Maire

À ANTIBES

Fait le 18/03/2024


Signature du (des) demandeur(s)